

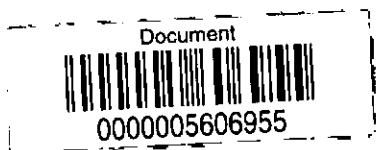


AVANT-PROPOS

Il y a déjà longtemps, nous avons publié, sous le titre de la *Commune de Martel* (1) au moyen âge, des extraits de registres des délibérations consulaires de cette ville au xiv^e siècle. Notre but, en publiant ces extraits, était alors de faire connaître la vie communale au moyen âge; mais la vie communale prise en dehors de toute agitation extérieure, alors que les consuls (2), simples administrateurs, n'avaient à s'occuper que des besoins ordinaires de leur cité, de sa police, de sa subsistance, de la rentrée de ses impôts et des rapports qu'elle pouvait avoir avec ses suzerains.

(1) Martel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gourdon, était une des principales villes de la vicomté de Turenne; une partie de cette vicomté fut réunie au Quercy en 1738.

(2) Les consuls étaient au moyen âge ce que sont aujourd'hui les maires et adjoints, mais avec des pouvoirs plus étendus. — Martel nommait tous les ans quatre consuls.



Aujourd'hui, notre but est tout autre; en écrivant les pages qui suivent, nous essayons de montrer la ville de Martel, livrée à peu près à elle-même et faisant tous ses efforts pour éviter de tomber au pouvoir des Anglais, ces implacables ennemis de la France sous les Valois. Notre travail d'ailleurs sera court et ne comprendra que l'exposé des mesures prises par les Martellois pour se soustraire à l'ennemi, durant quelques années seulement de cette guerre de Cent Ans, si funeste à notre province.

Un registre des archives de Martel rapporte les faits que nous allons citer; ce registre, dont les premiers et les derniers feuillets ont été détériorés par l'humidité, renferme les délibérations du Conseil de cette localité, de l'année 1344 à l'année 1359; il est coté BB. 5 sur l'inventaire des archives et contient 152 feuillets sur lesquels le secrétaire de la communauté a noté soigneusement, en langue d'oc, toutes les décisions prises par le Conseil communal.





UNE VILLE DU QUEROY
PENDANT LA
GUERRE DE CENT ANS
(1345-1352)

Vers la fin du mois de juin 1345, le roi Édouard III d'Angleterre, envoya en France Henri de Lancastre, comte de Derby, à la tête d'une armée destinée à envahir la Guyenne.

Le général anglais débarqua à Bayonne, se rendit à Bordeaux et de là se dirigea sur le Périgord, avec l'intention d'assiéger Bergerac sur la Dordogne.

Bertrand, comte de l'ille en Jourdain, commandait dans le Limousin et la Saintonge, sous les ordres du duc de Normandie; Bertrand réunit toutes les troupes qu'il avait sous ses ordres et se porta avec elles au-devant de l'envahisseur afin d'arrêter sa marche; mais repoussé par Henri de Lancastre, il n'eut que le temps de s'enfermer dans Bergerac dont le siège fut immédiatement entrepris (1).

(1) L'an 1344 (1345) fut funeste à toute la Guyenne et par conséquent au Quercy par laproche des Anglois. Le comte Dherby estant alle à Bourdeaux avec une forte

La nouvelle de l'approche des Anglais provoqua chez les habitants de Martel une émotion bien justifiée; mais habitués, en ces temps de guerres continuelles, à lutter sans cesse contre les ennemis du dedans et du dehors, ils ne tardèrent pas à réagir contre la peur et s'empressèrent de mettre leur cité en état de défense.

Le danger une fois bien constaté, le Conseil communal prend des mesures pour faire réparer ou reconstruire immédiatement les murs de la ville; il décide que ces réparations ou reconstructions ne devant souffrir aucun retard, on devra y travailler jour et nuit; ce même Conseil organise le guet et prescrit à tous les proprié-

armée d'anglais et ayant d'ailleurs attiré plusieurs seigneurs de Guyenne dans son parti, s'en alla à Bergerac pour s'en rendre le maître. Bertrand comte de Lisle Jourdain qui commandait les troupes du Roy en Guyenne se estoit rendu à Bergerac et avoit logé ses troupes au bout de la ville en deça de la rivière. Il avoit dans son armée Hugues, comte de Périgord, frère du cardinal Valeyran, le visconte de Carman qui estoit Arnaud Dueza, neveu du pape Jean XXII, qui avoit espousé Marguerite, sœur du comte de Lisle, le visconte de Villemur, Arnaud Devia, autre neveu de ce mesme pape, le sire de Pincornet ou plus tot Puycornet qui estoit un autre seigneur distingué de Quercy nommé Raymon de Caussade qui avoit espousé la fille héritière de Dorde, visconte de Calvignac, seigneur de Larnagol et de Durfort, le sire de Chasteauneuf ainsi nommé par Froissard. Il y avoit un Antoine de Castelnaud de Bretonous, grand seigneur dans ce siècle, qui fesoit la guerre pour la France. Ces seigneurs avec toutes leurs troupes ne peurent pas empêcher le comte Dherby de Lancastrre d'entrer dans Bergerac et furent obligés de s'en retourner avec le comte de Lisle lequel distribua les troupes dans les places fortes pour s'opposer au comte Dherby. (Foullhiac, MS original, f° 197). — D'après les historiens de Languedoc, le comte de l'ille ne se serait pas éloigné immédiatement de Bergerac et serait resté quelques jours dans cette place.

taires de maisons ayant des ouvertures sur les remparts de faire murer sans délai ces mêmes ouvertures.

C'est au milieu de ces préparatifs que, le 26 août 1345, les Martellois reçurent la nouvelle de la prise de Bergerac.

L'occupation de la ville périgourdine par les Anglais aggravait la situation de Martel placée sur le passage de l'armée ennemie, dans le cas où celle-ci voudrait remonter le cours de la Dordogne.

Bien convaincus qu'ils ne devaient compter que sur eux-mêmes et qu'ils n'avaient à attendre aucun secours du dehors, puisque les troupes du comte de l'Isle s'étaient retirées dans d'autres places fortes, les consuls de Martel décident de faire fermer toutes les portes de la ville, sauf quatre qui reçoivent une garde; quelques habitants, dont les propriétés étaient voisines des fossés, ayant jeté dans ces fossés des pierres ou des décombres, reçoivent l'ordre de remettre les choses en état; il est enfin arrêté que des directeurs des travaux de défense seront nommés et que le crieur public, à son de trompe, lira une ordonnance consulaire prescrivant à tout citoyen d'obéir à ces directeurs sous peine d'être considéré comme traître.

Pour activer les travaux et avoir un plus grand nombre d'ouvriers, les consuls accordent des diminutions de tailles aux habitants qui aideront à ces travaux.

Le lendemain, 27 août, le Conseil se réunit de nouveau et nomme directeurs des travaux de

défense, Guillaume de Vassal et P. Marti; il donna toute autorité à ces directeurs pour réparer les murs, établir des meurtrières, creuser des fossés, ouvrir et fermer les portes de la ville.

Dans la même séance, il est encore décidé que toutes les portes doivent être fermées du soleil couchant au soleil levant et que pendant la nuit les consuls seuls seront détenteurs de toutes les clefs; enfin, il est interdit aux propriétaires des maisons situées hors des murs d'avoir des échelles, et un certain Guillaume Davi est chargé de procurer à la ville les armes nécessaires pour cinquante soldats et cela dans un délai de quinze jours.

Heureusement pour les Martellois que le comte de Derby ne crut pas devoir diriger sa marche de leur côté; le général anglais après s'être emparé de Langon, sur la Garonne, de Beaumont de Lomagne, de l'Ille Jourdain, des châteaux de Pelagruie et d'Auberoche, en Périgord, et de Libourne, se retira à Bordeaux.

Les habitants de Martel profitèrent de cette espèce de trêve pour fortifier encore leur ville: sur l'ordre de Guillaume de Vassal, une porte voûtée est construite au faubourg de Montpezat, et un nouveau mur, dit de la *Fontenelle* est élevé au prix de 25 livres tournois. Les armes que G. Davi s'était chargé de procurer aux consuls sont distribuées à certaines personnes (a certanas bonas personas) pouvant les payer, et qui jurent d'en rembourser le prix à la ville.

Puis, l'éloignement du comte de Lancastre leur donnant un peu de sécurité, les consuls se relâchent de leur première rigueur et décident, au commencement du mois d'octobre, qu'à raison des vendanges, les portes de la ville resteront ouvertes jusqu'à nouvel ordre, tous les jours et même pendant les nuits claires (e la noch ques claro).

Ce calme fut de bien courte durée. Presqu'au moment où ils commençaient à être moins vigilants, les consuls apprirent que le comte de Derby avait quitté Bordeaux et se portait de nouveau sur le château d'Auberoche que le comte de l'Ille en Jourdain essayait de reprendre; pour s'assurer du fait, ils envoyèrent des espions à Montignac et aux environs (ordenat fo que hom trameta espias à Montinhac e elas partidas denviro per saber dels enamixs que au levatz lo seti que tenia alba roqua mossenhor de la ila per lo Rey nostre senhor de fransa); la vérité leur fut bientôt connue et les espions ne tardèrent pas à rapporter la nouvelle que, non-seulement le comte de l'Ille avait été obligé d'abandonner le siège d'Auberoche, mais encore qu'il avait été complètement battu, par le comte de Derby, le 23 octobre 1345, et que presque tous les seigneurs qui faisaient partie de son armée avaient été tués ou faits prisonniers (1).

(1) Le comte de Lisle avoit mis le siege devant Auberoche, voulant se saisir de cette place pour s'avancer vers les terres de langlois..... mais le comte Dherby ayant eu les nouvelles du siege partit tout aussy tost et ayant esté adverti que le camp des François ne faisoit pas bonne garde, il les attaqua sur l'heure du souper. Il les defit entierement et prit le comte de Lisle prisonier et

Les consuls courent au plus pressé et se hâtent de retirer de chez les Frères mineurs, où elles étaient déposées, leurs chartes de privilèges qu'ils cachent dans un endroit secret jusqu'au moment où tout bruit de guerre aura disparu (en quelque loc secret tan que aquest bruch sia passatz); ils décident ensuite d'envoyer une députation au Sénéchal du Quercy pour lui expliquer les besoins et les appréhensions de la ville et nomment Guillaume de Vassal et P. Marti, non plus simples directeurs des travaux de défense, mais gouverneurs de la ville, avec des pouvoirs très étendus, notamment celui de pouvoir lever à leur gré des contributions sur le lieu de Martel et sur ses habitants (que el puosco penre a lor arbitre argen del luoc de Martel e dels habitans); cette nomination est toutefois temporaire et cessera d'avoir son effet à Pâques; à cette époque les gouverneurs devront rendre compte au Conseil communal de tous leurs actes et justifier ceux qui paraîtraient arbitraires. En faisant cette double nomination les consuls prétendent ne diminuer en rien leurs pouvoirs (aicho fo fach no merman lo poder dels cossols), mais seulement alléger leur tâche, attendu qu'ils ne peuvent s'occuper à la fois et des affaires communales proprement dites et des travaux de défense.

Les consuls décident encore de faire rentrer le montant de toutes les tailles et, comme la

beaucoup d'autres seigneurs, quoy qu'il neut que mille combatans; apres quoy il se saisit de toutes les petites places fortes jusques au chasteau de Penne dagnois. (Foulhiac, MS original, f° 197, verso).

ville a un pressant besoin d'argent, ils font demander à diverses villes voisines si elles voudraient acheter en gros 100 ou 200 muids de vin (per veire se poira hom vendre en gros C 0 CC muoch de vi).

Cette pénurie d'argent oblige ces mêmes consuls d'ordonner, au mois de novembre, que les pierres et les bois nécessaires à la réparation des murs seront pris aux propriétaires, sans qu'il soit besoin de les payer pour le moment; leur taille n'en sera pas même diminuée; toutefois on ne devra faire ces emprunts forcés qu'aux personnes les moins nécessiteuses.

Au mois de décembre, plusieurs déterminations importantes sont prises, et il est arrêté notamment que les gentilshommes devront payer la taille pour aider à la réparation des murs, que les fossés placés entre le rempart de la Fontenelle et la fontaine de Roqueseront creusés de nouveau, qu'une somme de 30 livres sera votée à cet effet, que toutes les portes de la ville seront fermées à l'exception de celles des faubourgs de Brive et de Creysse; on décide enfin de faire jurer à tous ceux qui ont des portes, des fenêtres et autres issues aux murs vieux (tuch aquelh que au portas o fenestras o autras ichidas els murs velhs), de les faire fermer avant la Noël; les consuls et les conseillers présents à la réunion, et qui se trouvent dans ces conditions, prêtent le serment demandé séance tenante.

Ce fut au milieu de tous ces préparatifs que les Martellois atteignirent l'année 1346. Les premiers jours de la nouvelle année furent marqués

par le passage à Martel de l'évêque de Belvès, auquel malgré les préoccupations du moment et le mauvais état des finances de la ville, les consuls offrirent un cadeau de 4 barils de vin (que hom done a moss. levesque de Belvais que deu esser lo jorn presen a Martel hom done IIII barrials de vi); du reste ce vin avait été emprunté à un certain Malapeyre, et il est même décidé que l'on puisera encore dans les caves du même propriétaire pour faire un autre cadeau au duc de Bourbon qui doit également passer à Martel dans quelques jours (1).

Vers la fin de janvier, un seigneur de la vicomté de Turenne, Raynal de Pons, fait demander aux habitants de Martel une somme de 200 livres pour le mariage de sa fille avec le vicomte de Murat (viscomte de Murat); les consuls trouvèrent la demande exagérée, ils envoyèrent plusieurs fois des délégués à Creyssé pour parlementer avec ce seigneur et finirent par accorder 50 livres (ordenat fo que hom done a moss. Rainal de Pons L. lh. a lops de madona marqueza, sa filha). Pendant qu'ils traitaient cette affaire, les consuls envoyaient un délégué pour représenter leur ville aux Etats de Languedoc qui devaient se

(1) Les historiens de Languedoc disent que Pierre, duc de Bourbon, ayant été pourvu de la lieutenance de Languedoc, se rendit à Cahors, où il nomma des commissaires, le 22 septembre 1345, pour rechercher les droits du Roi sur la province et recueillir de l'argent afin de soutenir la guerre. Il alla ensuite à Gourdon où il assembla ses troupes et où il séjourna depuis le 27 septembre jusqu'au 5 octobre. Ce prince ordonna aux milices, vers la fin d'octobre, de se rendre à Cahors et se donna beaucoup de mal pour arrêter les progrès des Anglais en Guyenne.

tenir à Toulouse, le 16 février, devant le duc de Normandie (ordenat fo que P. Buo ane a Tholose per la jornada que la vela atener lo XVI jorn de febrie davan moss. Johan de Fransa). A cette même époque les Martellois se plaignaient des tailles que voulait imposer sur eux la vicomtesse de Turenne et le 21 février, ils envoyaient à leur suzeraine une députation, chargée de lui exposer leurs doléances (ordenat fo que I dels cossols e moss. Gui de Caortz, M^e P. Delpeiret ano dimart a Torena parlar am madona la vescomtessa dels grench que nos fau que demando talhas als homes dels abitans de Martel e segon los privilegis non devem re).

Après la tenue des Etats du Languedoc, à Toulouse, le duc de Normandie, à la tête d'une puissante armée, s'était emparé de quelques villes alors au pouvoir des Anglais et était venu mettre le siège devant Aiguillon (1). L'investissement de cette ville assez éloignée de Martel n'inquiéta pas trop les habitants de cette dernière localité; ils se contentèrent d'envoyer souvent des députations au duc de Normandie, qui commandait le siège, avec mission d'obtenir

(1) Il (le duc de Normandie) alla avec son armée vers Périgueux, Angoulesme qu'il reprit, Miramon frontiere de Périgord et Agenois... enfin il assiegea Aiguillon avec cette grosse armée. Il ni eut rien de plus memorable que ce siege; bien attaqué, mieux deffendu, on donnoit deux ou trois assauts par jour; celluy des gascons et des seigneurs quercinois fut fort vigoureux; ils allerent jusques au pont qu'ils prirent et le rompirent; mais n'y ayant pas peu faire de logement, il fut bien tost repris par langlois. Froissard raconte ce siege fort au long qui ne finit qu'après que le duc de Normandie eut receu la nouvelle de la perte de la fameuse bataille de Crecy... (Foulhiac, MS original, folio 198).

surtout des diminutions sur les subsides et fouages auxquels ils avaient été taxés. Mais la levée de ce siège et le départ du duc, après la bataille de Crécy, en laissant les Anglais libres de leurs mouvements, renouvela les angoisses des Martellois, qui furent obligés d'adopter de nouvelles mesures de précautions destinées à les sauvegarder des incursions de ces nombreuses compagnies qui battaient le pays et qui, plus dangereuses peut-être que les véritables armées, ne songeaient qu'à piller et à rançonner les petites villes qu'elles pouvaient surprendre.

Vers la fin du mois d'août, les consuls décident de nommer deux capitaines par faubourg, avec charge de commander le guet pendant la nuit; ils ordonnent ensuite que deux d'entre eux et deux conseillers élus choisiront un lieu sûr pour y déposer les reliques et les privilèges et que ces quatre délégués jureront de ne pas révéler le secret de la cachette choisie par eux (ordenat fo que II cossols am II dels cossels cauzisco loc a metre secretamen las reliquias els privilegis per lo temps quar es tan perilhos e que juro a tener secret); puis, comme quelques consuls et conseillers n'étaient pas toujours exacts aux séances du Conseil communal, ils édictent des peines pécuniaires contre ceux qui, sans excuse valable, s'absenteraient : l'amende est de deux sous pour les consuls et le secrétaire et de douze deniers pour les conseillers; les séances doivent commencer, pour les consuls et le secrétaire, après le sacrement de l'Eucharistie de la messe con-

ventuelle et pour les conseillers après l'*Ita missa est* (e sio tegut intra los cossols e lescriva apres la sagra de la messa conventual el cosselh apres Ita missa est).

Pendant le mois de septembre, Ar. de Besse est nommé capitaine, avec mission spéciale de surveiller les réparations des murs de la ville et le creusement des fossés, travaux qui sont repris avec la plus grande activité et auxquels prennent part tous les Martellois : les habitants de la ville proprement dite travaillent à la citadelle et aux murs intérieurs, les habitants des faubourgs construisent ou réparent les murs extérieurs.

Durant le mois d'octobre, il y eut une panique à Martel, à la suite de laquelle les consuls renouvelèrent leurs ordres au sujet des gardes de nuit (per la paor que lo jorn presen avem agut dels enemyxs (1) e dels angles que dizia hom que so pres de nos per donar dampnatge); ils firent tendre des chaînes dans les rues, réparer les fortifications, même les jours de fête, abattre

(4) Les ennemis auxquels il est fait ici allusion et que les Martellois distinguent des Anglais, ne sont autres, sans doute, que les troupes commandées par des seigneurs quercynois ayant fait cause commune avec les envahisseurs. On lit dans le manuscrit original de Foulhiac (folio 200) : « Bertrand, seigneur de Pestillac et Philip Jean, son beau-frere, nepveu du cardinal Gauceclin de Jean, qui tenoit le parti de langlois et grand seigneur dans ce siecle, car il avoit Salviac, les Junies, Galessie, par leurs soldats sestoient saisi des Arques, de Lherm, Castel franc, Poncirq ou ils avoient mis des petites garnisons dans les églises des lieux, prirent aussy le lieu de Belaye qui estoit plus fort que tous les autres et estant maistres des ports de Castel franc et Dusavel, ils envoyoint des troupes de Pestillac et de Curron ou ils avoient communication avec langlois. »

toutes les maisons, couvertes de chaume, situées près des remparts et prescrivirent à tous les habitants des maisons, placées hors de l'enceinte extérieure, de rentrer dans la ville.— Quelques habitants ayant fui leur cité, à la nouvelle de l'approche des Anglais, le conseil communal fait crier dans les rues que tout bon citoyen doit résider dans la ville et doit la défendre, s'il y a nécessité de le faire. A la fin d'octobre, les consuls décident que l'on demandera une autorisation royale pour que les ecclésiastiques de la ville soient obligés, comme les autres citoyens, de contribuer à la réparation des murs.

Le duc de Normandie, après la levée du siège d'Aiguillon, en août 1346, avait nommé Jean, comte d'Armagnac, lieutenant du roi ès parties d'Agenais, Bordelais, Gascogne, Périgord, Cahorsin et tous autres pays de Languedoc. Le nouveau lieutenant, au commencement d'octobre 1346, pressa le départ des gens d'armes de Languedoc; il envoya des commissaires dans les sénéchaussées de Toulouse, Albi, Carcassonne, Béziers, Beaucaire, Nîmes, Agenais, Périgord, Quercy et Bigorre; il convoqua à Moissac, pour le 8 novembre, deux consuls ou députés de chaque ville de Languedoc, pour délibérer avec eux sur toutes les affaires présentes; enfin le comte d'Armagnac, après quelques difficultés soulevées entre le roi et lui, au sujet de la levée d'un second fouage, que les villes ne pouvaient pas payer, entreprit le siège de la ville de Tulle, vers la fin du mois de novembre.

Ce sera désormais vers cette ville que se diri-

geront les députés Martellois, lorsqu'ils auront à faire au représentant du roi de France, et, dès le 24 novembre, c'est-à-dire au début du siège, nous voyons Martel envoyer à Tulle des messagers, pour s'entendre avec le comte d'Armagnac, au sujet d'une demande de soldats faite par ce seigneur et pour lui représenter la situation périlleuse de leur ville (e que hom lhi diga lestamen de la vela e com es en perilh).

Quelques jours après, les habitants, probablement fatigués par les alertes continuelles auxquelles ils étaient soumis et le qui-vive perpétuel dans lequel ils vivaient, envoyaient une lettre à Tulle, dans laquelle ils demandaient au Comte s'ils ne pourraient pas traiter avec leurs ennemis et quels moyens ils devaient employer pour éviter les dangers qui les menaçaient (ordenat fo que hom trameta una letra clauza an Gari Vidal al seti a Tiula que aga parlamen am moss. lo comte darmanhac si podem far pati am los enamixs e en cal maniera nos podem salva); ils appuyaient cette demande d'un cadeau de 10 charges de vin.

Nous ignorons si le comte d'Armagnac fit une réponse quelconque à la requête des Martellois; peut-être n'en eût-il pas le temps, car notre registre mentionne que, le jeudi avant la Noël, les consuls durent ordonner un guet vigilant et faire garder les portes par plus de gens que d'habitude, attendu que l'on entendait dire que le siège de Tulle devait être levé (per razo que hom enten dire que lo seti da Tiula se deu levar).

Néanmoins, plusieurs mois se passèrent sans que les Martellois éprouvassent de nouvelles paniques; ils profitèrent de ce calme pour engager, les villes voisines à envoyer des députés à Martel, afin d'étudier ensemble un système efficace de résistance contre l'ennemi; parmi les villes qui répondirent à cet appel, nous devons citer Beaulieu, Brive et Orliac.

Les bandes de pillards anglais reparurent bientôt dans les environs, et les habitants de Martel, craignant toujours quelque surprise, envoyèrent des députés au sénéchal du Quercy, alors à Brive, afin de lui demander s'ils pouvaient tenir leur foire la plus importante, celle des Rogations (Roazos) et si les ennemis n'étaient pas trop rapprochés pour cela; la réponse du sénéchal ne fut pas, sans doute, satisfaisante, car la foire ne se tint pas.

Cette année-là, le registre des délibérations constate qu'une grande famine régnait dans la ville et il est ordonné que les consuls et le bayle prendront des mesures pour la répression des vols qui se produisent en grand nombre durant cette disette (per la granda fam que es el loc).

Au mois de mai, les Martellois apprennent avec terreur que les ennemis du roi sont venus à Domme et se sont emparés de cette ville (que los enamixs del rey nostre senhor de fransa so vengutz a Doma e au pres lo loc); ils s'empresèrent d'envoyer, le 29 mai, des députés à Madame de Pons, leur suzeraine, pour lui demander son avis sur ce qu'il convient de faire; ils décident en même temps que la ville indemniserà les

messagers ainsi envoyés, dans le cas où il leur arriverait des dommages, c'est-à-dire qu'elle leur rendra les objets qui pourraient leur être volés ou payera leur rançon, s'ils viennent à tomber entre les mains des batteurs d'estrade.

En attendant que Madame de Pons puisse répondre à leur demande, les consuls font crier à son de trompe que le chef de chaque maison (cascus de l'ostal lo cap) devra se rendre au consulat pour entendre lire la nouvelle ordonnance sur la clôture de la ville.

Quelque temps après, le 28 septembre 1347, les rois de France et d'Angleterre signaient, pour eux et pour leurs alliés, une trêve qui devait durer dix mois, en laissant chacun en possession de ce qu'il avait.

Malheureusement, cette trêve fut assez mal observée, au moins dans notre province, où les Anglais continuèrent leurs déprédations. De la ville de Domme, dont ils venaient de s'emparer et où ils s'étaient réunis en grand nombre, ils mirent à contribution tout le haut Quercy.

Ces courses, en pleine trêve, mirent le sénéchal du Quercy dans l'obligation de prendre des mesures pour leur répression; il convoqua tous les hommes en état de porter les armes depuis l'âge de 15 ans (tota maniera de gens de XV ans en sus); le lieu fixé pour la réunion fut Gourdon, ville assez rapprochée de Domme qu'il s'agissait de reprendre.

Avant d'obéir aux injonctions du sénéchal, les consuls de Martel voulurent consulter d'abord Madame de Pons; mais comprenant bientôt qu'il était de leur intérêt de chasser leurs ennemis de

Domme, ils décidèrent d'envoyer au siège vingt-cinq hommes (ordenat fo que hom fassa XXV sirvens dades ades per tramettre a Doma a moss. lo senescal); quelques jours après, ils faisaient demander au sénéchal s'il préférerait des soldats ou de l'argent.

Après s'être mis ainsi en règle vis-à-vis du représentant royal, les consuls s'occupent de nouveau de leurs affaires intérieures et, pendant les derniers mois de 1347, ils prennent les décisions suivantes :

Les clefs de chaque porte de la ville seront confiées à l'habitant le plus voisin de cette porte, avec mission d'ouvrir et de fermer; mais à la condition cependant que cet habitant sera reconnu pour un bon et loyal citoyen;

Une troupe de douze soldats sera chargée du service ordinaire; ces soldats seront de garde soit de nuit, soit de jour, toutes les fois que les consuls leur en donneront l'ordre;

M. Gui de Cahors sera nommé capitaine, chargé du guet de la ville; tous les habitants lui devront obéissance;

Les murs en mauvais état seront reconstruits; on donnera aux maçons 50 sols de la toise, mais les ouvriers devront fournir tous les outils et n'auront à leur disposition que les pierres provenant des vieilles constructions.

Enfin la ville ayant besoin d'argent, il est décidé, dans une grande assemblée où consuls, conseillers et prud'hommes étaient réunis (cossols e cossels e prohomes tot mesclat), que l'on procédera à la levée immédiate des tailles; toutes

les personnes présentes jurent de payer leur quote-part dans un délai de quatre jours.

Durant les fêtes de la Noël, Martel envoya des députés à l'assemblée des communes du pays, à Brive, où l'on devait examiner les mesures à prendre en commun pour éviter les périls qu'offraient les chemins, par suite du passage continue des troupes de maraudeurs anglais. Ce passage des ennemis en pleine vicomté de Turenne, jusque-là un peu à l'abri de leurs dévastations, est le point de départ de nombreuses demandes de secours adressées aux Martellois par leurs seigneurs, les vicomtes.

Le premier janvier 1348, les consuls de Martel envoient à Creysse les capitaines Gui de Cahors et P. Marti, avec mission de s'entendre avec les seigneurs, au sujet de la demande faite par ceux-ci, d'un secours de 10 hommes d'armes, pour aider à repousser les ennemis qui, après s'être emparés de Belcastel, s'approchent de Saint-Sozy et de Creysse (ordenat fo que moss. Gui de Caortz e P. Marti ano a croicha per aver parlamen am los gentials homes de so que lo procuraire da croicha a mandat quela vela lhi trameta X homes darmas per resistir als enamixs losquals saprocho del loc dabelcastel que es pres per los angles a S. Sozi et a Croicha).

Quelques jours après cette première demande, les consuls recevaient un message de madame de Turenne les invitant à lui prêter leur appui, pour mettre une forte garnison à Montvalent, que les Anglais menaçaient. Martel répondit à sa suzeraine en lui envoyant la somme de

50 livres; mais la ville eut soin de stipuler que ce n'était qu'un prêt et fit réclamer à madame de Turenne une reconnaissance revêtue de son sceau (e que done a nos letra de reconoichensa sot so sagel).

Vers le milieu du mois de janvier les consuls font avertir les habitants, par la voix du crieur public, qu'il est défendu de vendre du vin, tant que la ville n'en aura pas vendu elle-même 14 muids; le produit de cette vente devait servir à payer le tiers du subsidé affecté à l'entretien des gens d'armes chargés de prévenir les dommages que pourraient occasionner au pays les Anglais en garnison à Belcastel et à Domme (ordenat fo que hom fassa cridar que totz homs se delache de vendre vi tan que la vela naga vendut XIII moch a lops de pagar lo tertz del subci alas gens darmas lasquals so establidas a preveire al dampnatge que dono al pays los angles losquals so a Belcastel e en Doma).

L'année 1348 fut en somme pour les Martellois d'une tranquillité relative (1); aussi purent-ils tenir cette foire des Rogations à laquelle ils attachaient tant de prix et qu'ils avaient renvoyée l'année précédente; ils ne le firent pas cependant sans quelques précautions destinées les garantir d'une surprise toujours possible.

(1) En 1348 les efforts des bandes anglaises paraissent avoir été dirigés surtout contre les localités de la vallée du Lot et du Bas-Quercy; nous lisons, en effet, dans Foulhiac (MS original, n° 202) : « Lan 1348 les habitans de Catarc sur l'advis de l'evesque de Caors fortifierent leur ville et remirent leurs murailles en estat de deffense avec beaucoup de soin et des fraix; comme cest une petite-ville sur le bort de la riviere du Lot environ-

Nous trouvons, dans notre registre, une mention de cette terrible peste qui ravagea la France et l'Europe en 1348 et 1349; au mois de juin les consuls prononcent la peine du bannissement contre un certain Capgros et quelques autres qui avaient enseveli des morts aux (Ginestes?), malgré la défense qui en avait été faite, à cause de la grande mortalité (ordenat que lodich Capgros elh autre que so anatz sebelhi a las Ginestas algunas personas otra la crida facha a Martel per lo temps quar es tan perilhos de las mortaudat sio bandit a I mes).

En septembre de la même année, la ville de Martel décide d'investir les consuls, et avec eux quatre conseillers, de pleins pouvoirs pour prendre toute espèce de délibération la concernant, excepté toutefois ce qui pourrait concerner les

nee de montagnes de tres difficile acces, ils en firent une place de guerre. Ils estoient advertis de toutes pars principalement par le visconte de Calvignac, connu dans Froissard sous le nom de seigneur de Puycornet, que les anglois de Belaye, Cusorn et Pestillac vouloint se saisir de leur ville, aussi bien que de Calvignac et de Larnagol, qui sont sur la mesme riviere et dans une forte situation, principalement le chasteau de Calvignac sur le haut d'un rocher escarpé de trois costés, que le seigneur de Puicornet avoit muni de toutes choses necessaires en temps de guerre; mais levesque de Caors pour se deliuvrer entierement de la garnison de Belaye imposa une décime sur tous les beneficiers seculiers et reguliers de son dioceze pour lever des troupes et chasser langlois de sa terre de Belaye, ce qu'il fit par le secours de sa famille, de la noblesse de son dioceze, dont la plus part luy devoit hommage, et des villes de son dioceze, comme Figeac, Caiarc, Cardaillac, Fons et les autres qui souffroint du domage des Anglois, leurs voisins. Ces communautés luy envoyerent plusieurs arbalétriers et principalement l'abbé de Figeac, quil dispensa du payement de cette decime imposee sur les autres beneficiers.

donations, les aliénations et les privilèges de la cité.

Avec l'année 1349 recommencèrent, plus vives que jamais, les appréhensions des Martellois ; et bien que la guerre fut toujours en permanence dans le bas Quercy, où l'évêque de Cahors, aidé du sénéchal, assiégeait Montcuq, pris par surprise par les Anglais, et où le comte d'Armagnac, commandant pour le roi en Guyenne, était obligé de garder la frontière du côté de Moissac, les troupes ennemis n'en avaient pas moins trouvé le moyen de faire de fréquentes courses dans le Haut-Quercy, surtout du côté de Gourdon dont les environs furent complètement ruinés.

A ce moment, les craintes des consuls étaient si grandes qu'ils n'admettaient aucun étranger armé dans leur ville, l'étranger eut-il été seul ; et ils poussèrent la défiance jusqu'à prier leurs suzerains de défendre aux habitants de Turenne de venir à Martel avec des armes ; ils se défiaient surtout des Anglais cantonnés à Belcastel et ils envoyèrent, durant les fêtes de la Pentecôte, des messagers au sénéchal du Quercy, alors occupé au siège de Montcuq, pour lui demander des conseils sur les mesures qu'ils devaient prendre afin de se mettre à l'abri des attaques de l'ennemi commun ; ils faisaient procéder, en même temps, à un recensement complet des habitants pouvant combattre et des armes qui se trouvaient dans toutes les maisons (fo ordenat que Galhart Tondut, P. Marti, W. de Sironha ano per la vila e que sapcho quans homes suffi-

ciens pot aver en la vila per conbatre o darmas o sirvens e que sapcho am cascu quanhas armas ha cascus en son hostal).

Ces mêmes consuls firent publier, à son de trompe, que tous les habitants des faubourgs eussent à entrer et à rester dans l'intérieur de la ville; dans le cas où les habitants, méconnaissant leurs intérêts, refuseraient de se conformer aux ordres reçus, ils devaient y être contraints par une troupe de dix soldats armés.

Enfin les Martellois offrent à Mgr Aymar de Besse, chevalier, de le nommer gouverneur de leur cité.

Cette fois encore la ville échappa au danger qui l'avait menacée et elle put, durant les deux années qui suivirent, travailler à ses fortifications, sans avoir trop à craindre de ses ennemis.

A la mort du roi Philippe de Valois (22 août 1350) la trêve avait été renouvelée entre son successeur le roi Jean et Edouard III d'Angleterre; Martel n'eut à redouter au commencement de cette trêve que quelques bandes de pillards, beaucoup plus occupées à détrousser les voyageurs isolés sur les chemins, à rançonner les paysans dans les champs ou à piller les petits bourgs sans défense, qu'à chercher à s'emparer d'une localité aussi importante et aussi fortifiée que Martel.

Cependant durant les fêtes de Pâques 1351, la réapparition des Anglais est signalée et le conseil communal renouvelle à Mgr Aymard de Besse les pouvoirs de gouverneur avec 200 livres tournois de traitement; il lui fait prêter ser-

ment de bien et loyalement gouverner et fait approuver cette nomination par le Roi.

Puis les consuls rédigent de nouveaux règlements au sujet de la garde de la ville et décident que tout habitant sera tenu de faire le guet, lorsqu'il en sera requis, soit de jour, soit de nuit, à peine d'une amende de 20 sols, dont le produit sera applicable partie à la réparation des murs, partie à une indemnité accordée à ceux qui feront le guet en son lieu et place; ils décident de renvoyer leur foire des Rogations (fo ordenat que per los grans perills que hom au dire dels angles ques poyrian avenir, hom no tenha ponh la fiera daquest an e que hom la desmande) et font défendre, par le crieur public, à tout habitant de sortir de la ville sans autorisation des consuls ou du gouverneur.

Ce n'était encore qu'une fausse alerte.

L'année suivante, nouvelles précautions, justifiées par des courses très rapprochées de l'ennemi et par la prise de localités voisines de Martel, parmi lesquelles Souillac et Nadaillac. (1)

(1) On ne songeoit qua se fortiffier en Quercy contre langlois. Les seigneurs du pays les plus considerables estoient marques de Cardaillac, qui avoit espousé une niepce de Jean XXII et par la allié du visconte de Carman et du visconte de Villemur, qui estoient des seigneurs tres puissans et qui soustenoint leffort de la guerre dans cette province. Ce marques de Cardaillac, de la mesme famille que levesque de Caors, duquel il estoit frere apparcement, car il a les mesmes armes..... je trouve que ceste annee les anglois qui sestoint rendus maistres de Souillac et qui sestoint fortiffiés dans le chasteau et dans le lieu de Nadaillac audeça de la riviere de Dordogne, y firent un amas de troupes considerable pour surprendre Caiarc.... (Foulhiac, MS original, p 206 verso).

Les consuls font démolir toutes les maisons situées près des remparts et édictent des peines sévères contre ceux des propriétaires de ces maisons qui s'opposent aux démolitions ; chaque nuit quatre dizeniens, sous les ordres d'un capitaine, veillent sur les murs ; les fossés sont nettoyés et chaque habitant doit travailler à ce nettoyage un jour de la semaine ; les portes de la tour sont gardées par les hommes les plus sûrs de la ville (per los melhors homes de la vila) ; tout habitant doit toujours porter ses armes, à peine d'une amende de douze deniers ; toutes les portes des fortifications sont fermées, à l'exception de deux qui reçoivent une bonne garde et, non-seulement la foire des Rogations est renvoyée cette année-là, mais encore on décide de ne pas tenir de marché dans la ville à cause des périls à redouter (ordenat'es que dema no se tenha ponh lo mercatz dedins la vila per los perills que hom au dedia en dia).

Le 12 juin 1352, les consuls décident de donner cent écus d'or pour la rançon de l'un des leurs, d'Etienne de Bolet, fait prisonnier par les Anglais ; toutefois le paiement de cette somme ne fut pas effectué, le captif ayant pu s'évader.

Martel n'a pas seulement à se défendre ; cette ville doit encore aider ses seigneurs, dans la défense commune, et le 5 septembre, Aymard de Besse conduit à Turenne une troupe de six hommes d'armes et de douze sirvens, mise à la disposition du vicomte par les Martellois.

Le 7 septembre, les consuls font placer un cor

au-dessus de la porté de la *Vidalie* dans lequel un sirven sonnèra chaque soir (1 cor loqual lun dels sirvens cornè càde cer); tout homme désigné pour le guet devait se rendre à son poste lorsqu'il entendait sonner de ce cor.

Le 26 septembre Guillaume de Vassal était nommé gouverneur (regidors et governadors) de la ville, pour trois mois et tous les membres du conseil communal lui juraient obéissance. Au commencement d'octobre, le nouveau gouverneur, accompagné du consul Raimond Guibert, se rendait à Figeac, où se tenait une réunion de députés des communes, de barons, de chevaliers et d'autres gentilshommes; dans cette réunion on adopta diverses mesures au sujet de la garde du pays et une alliance fut contractée entre les nobles et les communes, en vertu de laquelle les uns et les autres devaient être prêts à toute heure pour la défense du pays (com las cumunas, baros e cavalies et autres nobles homes sian estatz mandatz affigac sus la garda del pays essia estada facha unios entre los nobles e cumunas que totas horas que seran mandatz sian aparelhatz per gardar lo pays...)

A la fin d'octobre un conseil de huit membres présidé par le gouverneur est investi des droits les plus étendus; les habitants doivent obéir à tous les ordres émanés de ce conseil. Quelques jours après il est prescrit de prendre les grains, vins et autres vivres qui se trouveront dans les maisons de ceux qui ont abandonné la ville ou qui l'abandonneront sans permission; Guillaume de Vassal et 4 conseillers sont chargés de faire

la distribution de ces vivres à la population.

Les difficultés d'argent obligent encore les consuls de décider que les propriétaires des maisons abattues par suite des nécessités de la guerre et des travaux de défense, ne seront point indemnisés et que leurs tailles n'en seront même pas diminuées, du moins quant à présent.

A la même époque les Martellois reçoivent de Toulouse divers engins de guerre que les consuls distribuent aux habitants aptes à les utiliser (a cascu segon que sen saura ajudar); le même jour Mgr Guibert de Domme, lieutenant du sénéchal de Quercy, était prié de choisir lui-même les points les plus favorables des remparts pour y mettre les canons que possède la ville (fo ordenat que los cossols sapcho quans canos ha la vila e que am lo cosselh de moss. Guisbert de doma los meta hom sus lo mur lay on meih estaran).

Pendant que presque tous les habitants faisaient ainsi leurs efforts pour échapper à l'ennemi, quelques traitres n'hésitaient pas à entrer en pourparlers avec les Anglais et cherchaient à leur livrer la ville. Un complot de cette nature, dont un certain Bertrand de Pibiés était l'auteur, fut découvert vers la fin du mois de décembre. Le conseil communal fit arrêter immédiatement le coupable et, dans une séance de nuit ordonna que Bertrand, convaincu de trahison envers la ville, serait mis à la question afin de savoir de lui toute la vérité (que lo digz M^e Bertran sia mes a questio et que sapcha hom am lhui tota la vertat). Le patient, mis à la

torture, déclara d'abord qu'il avait des complices et nomma deux autres habitants, R. Lagarrigue et Guillaume de St-Subre; mais il se rétracta ensuite et avoua que ces deux citoyens n'étaient coupables n'aucune trahison et que c'était par malveillance qu'il les avait accusés et non pour un autre motif (dizens que elh del digz fagz no avian tort de re e que per malvolensa los avia accuzatz e no per outra cauza).

Au commencement de janvier 1353, le Conseil rendit une ordonnance par laquelle Bertrand de Pibiés, ayant confessé que lui et d'autres, désignés dans sa confession, avaient conspiré contre le lieu de Martel qu'ils devaient livrer aux Anglais, était condamné à avoir la tête tranchée sur la place publique, en présence de tout le peuple et qu'ensuite la tête et le corps réunis seraient exposés aux fourches patibulaires de Martel (sia descapitatz en la plassa publicamen en prezensa de tot le poble et que puy le capz el cors essemes sia mes en las forcas patibulars de Martel).

La ville manquant de bourreau, un Raimond Cassignac dit Bilhabau s'offre de son propre mouvement pour exécuter la sentence, attendu que le coupable est un traître (quar lodigz M. Bertrans es traydors).

Nous terminerons ici notre exposé des vicissitudes de ces malheureux Martellois, constamment aux prises avec les horreurs de la guerre et de cette guerre du moyen-âge, où tout était prétexte au pillage et aux dévastations; pousser plus loin, ne nous servirait, d'ailleurs, qu'à

nous exposer à des redites ; c'est, en effet, toujours le même spectacle, toujours des pillards essayant de surprendre une petite ville pour la rançonner, toujours les habitants de cette petite ville en éveil et s'efforçant, en s'entourant de mille précautions, d'échapper au pillage si redouté, que bien peu de localités de notre Quercy évitèrent, du reste, durant cette désastreuse guerre de cent ans. La ville de Martel elle-même, que nous venons de voir si attentive à se garder, ne put échapper au sort commun ; elle fut elle aussi occupée par les troupes du comte de Derby et ne put être délivrée de ces hôtes incommodes que le 27 août 1374. Les grandes pages des registres de ses archives mentionnent les nombreuses contributions de guerre qui pesèrent sur cette ville, soit pendant l'occupation du comte de Derby, soit pendant les longues années où, environnée d'ennemis, elle ne put obtenir un peu de tranquillité qu'en payant des rentes annuelles fort élevées aux Compagnies anglaises, qui souvent n'en dépouillaient pas moins ses habitants lorsqu'ils s'exposaient hors de leurs murs protecteurs.

FIN

